



COMMUNE DE SAINT DENIS
Département de l'Aude

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 20 juillet 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis, légalement convoqué le 13 juillet 2016, s'est rassemblé à la salle commune de Saint Denis, sous la présidence de Monsieur Gérard BONNAFOUX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en service : 15

Présents : 11 Gérard BONNAFOUX, Elisabeth BRENAC, Robert CHABAUD, Florence CLEBON, Chantal CONSTANSA, Fabien DALL'OCCHIO, Patrick FOLCH, Michaël LAURENT, Elisabeth MAHOUX, Céline MOUNDY, Michel PUECH formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Christelle LAGASSE

Empêché : 0

Procuration : 3 André MOUTOU à Gérard BONNAFOUX, Gilles MOUNDY à Céline MOUNDY, Olivier FOURNIER à Robert CHABAUD

Secrétaire de Séance : Florence CLEBON

Objet : Validation du choix de la CAO relatif au marché « Mise en sécurité du bassin – Tranche 1 : tirants, parapets, rehausse de seuil »

Le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité de retenir les conclusions de la Commission et d'accepter l'offre de l'entreprise RESIREP pour un montant de 105 306.00 € HT.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tout contrat et tout acte relatifs à ce marché.

Objet : Suivi renforcé des opérations de visa et de direction des travaux de mise en sécurité du barrage – tranche 1

Monsieur le Maire propose d'accepter l'annexe au contrat « renforcement des opérations de visa et de direction des travaux proposé par GEOS » pour un montant de 10 000 € HT.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTTE à l'unanimité les termes de cette proposition.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tout acte et toute pièce y relatifs.

Objet : Transformation de l'EHPAD en Etablissement Public Autonome – Suppression de la compétence « Gestion d'un EHPAD »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de supprimer la compétence « Gestion d'un EHPAD » des statuts du SIVOM, et demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir modifier les statuts en conséquence.

AUTORISE le SIVOM à créer un établissement Public Autonome à compter du 01/09/2016 et à lui transférer le bilan de l'EHPAD de Saissac.

Objet : Délibération autorisant le recrutement ponctuel d'un agent contractuel sur un emploi non permanent (pris en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée)

Le Conseil Municipal, à la majorité :

DECIDE le recrutement ponctuel d'un agent contractuel sur un emploi non permanent dans le grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20h.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat de travail et tout document relatif à cette embauche pour toute la durée de son mandat.

Contre : 0
Abstention : 1 (André MOUTOU)
Pour : 13

A Saint Denis, le 21 juillet 2016

Le Maire

Gérard BONNAPOUX

